



# Jean Cleber AMELA, lauréat du concours de création du logo de l'ARCEP

Le concours de création de logo de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a connu son apothéose ce vendredi 20 novembre avec la remise des prix aux lauréats. C'est Jean Cleber AMELA 23 ans, étudiant en Licence de « Publicité et Arts graphiques » à l'Institut des sciences de l'information, de la communication et des arts (ISICA) de l'Université de Lomé qui a remporté le premier prix en s'adjudgeant ainsi la cagnotte de trois (03) millions de F CFA.

Les deux autres candidats primés sont Jérôme Kwassi Adjata, 26 ans (étudiant en Data sciences Master I, résidant à Avrillé en France) arrivé en 2<sup>ème</sup> position qui remporte 1.500.000 F CFA et Honoré Kossi Eklou, 27 ans informaticien/graphiste résident à Lomé, qui remporte le 3<sup>ème</sup> prix doté de 500.000 F CFA.

Au total 678 propositions issues de divers horizons ont été enregistrées par les membres du jury de ce concours organisé entre le 29 octobre et le 13 novembre 2020 par l'Autorité de régulation.

Le logo retenu à l'issue du processus d'évaluation et de vote, est composé d'un cercle dont la partie supérieure très épaisse, représente l'Autorité dans son rôle de « gardien et

de sentinelle » avec un point central qui traduit un œil vigilant et un regard régulateur. Cette partie s'apparente à un aimant positionné au dessus de secteur, avec une force d'attraction comme pour la maintenir.

La partie inférieure du cercle du logo représente les acteurs du secteur des communications électroniques et des postes notamment les opérateurs, les utilisateurs (entreprises et particuliers) symbolisés par un ensemble de courbes fines qui entretiennent entre elles de liens très étroits.

*« C'est un logo qui nous « parle ». Il véhicule un message dans lequel l'ARCEP se reconnaît volontiers car il reflète les missions de l'Institution dans leurs composantes de régulation et de contrôle. Cet aspect mérite d'être souligné car le logo, c'est la carte d'identité de l'entreprise. A ce titre il l'accompagne toute sa vie. C'est ce qui la distingue des autres organisations et institutions », a déclaré Michel Yaovi Galley, Directeur général de l'ARCEP.*

*« Notre ambition, c'est aussi de promouvoir l'excellence en suscitant surtout auprès des jeunes, l'éclosion de talents, par l'esprit de créativité, d'audace et d'originalité à l'instar des actions qu'entreprend le gouvernement en faveur de la jeunesse togolaise », a-t-il ajouté.*

Créée par la loi sur les Communications Electroniques (LCE) N°2012-18 du 17 décembre 2012 et mise en place en 2015, l'ARCEP a pour mission d'assurer la régulation des secteurs des postes et des communications électroniques. Elle vient remplacer l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et Télécommunications (ART&P). Une transformation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Politique sectorielle (DPS) du Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale du pays.

**David S.**